CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 20 mai 2019 par le Ministre du Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 septembre 2015 relatif aux lignes directes électriques', a été rayée du rôle le 19 juin 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CDFTLDDAD-GGCDFMW‡